



BATIPRIM 0816

Détergent liquide pour les bâtiments d'élevage

Réduisez la pénibilité et le temps de lavage de vos bâtiments d'élevage, tout en économisant aussi de l'eau.



Avantages

- Très fort pouvoir détergent vis-à-vis des souillures organiques.
- Très mouillant, il permet de pénétrer les souillures et décoller les matières les plus incrustées.
- Détruit une grande partie du biofilm, ce qui améliore les résultats microbiologiques après désinfection.
- Utilisable en pulvérisation, au canon à mousse, en trempage et circuit de pré trempage.
- Pour tous types d'élevage.
- Permet un gain de temps et des économies d'eau. On a constaté un gain de temps très significatif pour le nettoyage des salles d'engraissement de porc.
- Utilisable pour le nettoyage des matériaux et objets pouvant entrer en contact de denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999).

Conseils d'utilisation

Très efficace pour nettoyer : déjections de canard, déjections d'animaux ayant résidés longtemps en bâtiments, poudeuses, veaux de boucherie, porc engrais, résidus d'aliment à base de co-produits en porcs...

RESULTATS OBSERVES EN SALLE D'ENGRASSEMENT DE PORC :

	SANS BATIPRIM	AVEC BATIPRIM
EAU UTILISEE	940L	740L SOIT 200L D'ECONOMIE
TEMPS PASSE :	3H30	1H30 SOIT UN GAIN DE TEMPS DE 2H
CONTROLE FLORE TOTALE APRES DESINFECTION	RESTE DES GERMES	QUASI PLUS DE GERME

Mode d'Emploi

BATIPRIM s'utilise en pulvérisation, canon à mousse, trempage ou pré trempage.

- Appliquer le produit dilué de 5 à 10% en fonction de l'encrassement
- Laisser agir
- Rincer avec un nettoyeur haute pression

Précautions d'Emploi

Stockage dans son emballage d'origine et à l'abri du gel et hors de la portée des enfants.

FDS consultable sur notre site: www.primalab.com

Formule déposée au centre Anti Poisons PARIS N° 01-40-05-48-48.

M. 10.11.15 Les renseignements fournis sur cette documentation sont donnés à titre indicatif
eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle.

Nous déclinons notre responsabilité pour toute autre application spécifique.